Conseil dôécole extraordinaire Ecole Louis Babin du 12 décembre 2013

Etaient présents à cette réunion :

- M Ducrou, directeur de lôécole,
- Mmes Faucheux, Legroux, Dupré, Schillewaert, Hauvette, Poussard-Leguy, Lama, enseignantes
- Mmes Ribes, Le Bot - M. Guinée, délégués parents dôélèves AGPE
- M.Prudhomme, conseiller municipal Mairie

Excusées : Mme Barberon et Goetschy, enseignantes - Mmes Ledoux, Znenda, déléguées de parents

Cette réunion a débuté à 18h20.

Rappel est fait par le directeur sur les possibilités de convocation dôun conseil dôécole extraordinaire, pour une ou plusieurs questions spécifiques à traiter, ainsi que sur lôorganisation de sa convocation.

<u>Echanges et réflexions autour de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.</u>

A partir des trois dispositifs servant de base au deuxième questionnaire distribué aux familles par la Mairie,

M.Ducrou propose dôéchanger suivant le protocole suivant :

- Enoncer les « plus » et les « moins » de chaque dispositif, ainsi que les questions qui peuvent être liées.
- Pour chaque proposition, les enseignants sont sollicités pour donner leur avis pédagogique, puis les parents.
- Des échanges en découlent.

Information préalable en réponse à une question de parent sur le **mercredi matin** : La matinée scolaire serait de trois heures et non de deux. (Le conseil dôécole dans son ensemble sôen félicite). Les horaires du matin seraient les mêmes pour tous les matins de la semaine, y compris le mercredi.

Synthèse de ces échanges, sous forme dôun tableau. (ainsi quôau dos de ce compte-rendu)

	Point positifs	**Points négatifs**
Proposition A **Fin de la journée à 15h45** (TAP de 15h45 à 16h30)	-Journée de classe plus courte et sollicitation plus resserrée (disponibilité pour les apprentissages). -moins de « mouvements » différents entre les structures (Ecole, centre, TAP, étudeé) -Diversité des propositions et des contenus dôateliers. **Condition majeure : formation indispensable des animateurs/trices pour ces propositions.**	-Rythmes chrono biologiques : période de faible vigilance potentielle sur le début dôa.midi non prise en compte. -temps de collectivité important pour un certain nombre dôélèves dont les parents ne sont pas présents avant 18h (**valable pour les trois dispositifs)** -coût le plus important pour la collectivité dans la mise en place des TAP pour tous les élèves.

Proposition B **Fin de la journée à 16h** (TAP sur la pause méridienne)	-plus en phase avec les rythmes chrono biologiques. Retour potentiel de la disponibilité pour les apprentissages entre 14h30/15h et 16h . - plus dôégalité entre tous les élèves sur les TAP car une majorité dôentre eux reste à la cantine. - Diversité des propositions et des contenus dôateliers. **Condition majeure : formation indispensable des animateurs/trices pour ces propositions**.	-pause méridienne allongée. Danger de reprise de classe avec des élèves fatigués, excités. TAP : Nécessité majeure dôateliers calmes, avec des contenus diversifiés. Possibilité pour les élèves de ne pas y participer, si besoin dôautre chose pendant ce temps (lire seul, discuter avec des camarades) Réguler cette pause méridienne pour ne pas « étirer » ce temps et démobiliser les élèves.
Proposition C **Fin de la journée à 16h30** (TAP sur la pause méridienne)	-plus en phase avec les rythmes chrono biologiques. Retour potentiel de la disponibilité pour les apprentissages entre 14h30/15h et 16h30. - plus dôégalité entre tous les élèves sur les TAP car une majorité dôentre eux reste à la cantine. - Diversité des propositions et des contenus dôateliers. **Condition majeure : formation indispensable des animateurs/trices pour ces propositions**.	-pas de changement dôamplitude horaire globale, avec une demi-journée (mercredi) en plus de lôactuel. **Aucun « allégement » réel de la semaine scolaire.** -pause méridienne encore plus longue, donc dangers cités (dispositif 16h) encore plus présents.

Synthèse des débats :

- M. Prudhomme ne souhaite pas émettre un avis sur un dispositif et dit quôil faut faire confiance aux professeurs.
- Le conseil dôécole, à lôunanimité (sauf M.Prudhomme), ne retient pas la proposition C, apparaissant comme la moins avantageuse pour les élèves.
- Répartition des avis pour les deux autres propositions :
  proposition A : 4 enseignants pour
  <u>proposition B : 4 enseignants pour - 3 délégués de parents pour. Soit 7 voix pour.</u>
  M.Guinée souligne que côest la position de lôAGPE sur la ville.

  Concernant la proposition A, les 4 personnes qui se sont prononcées « pour » précisent que dans le cas où cette proposition ne serait pas retenue, ils soutiennent alors la proposition B.

  Il est à noter aussi, que si la proposition B n'est pas celle retenue, toutes les personnes ayant voté pour la proposition B soutiendront la proposition A.

Compte-rendu rédigé par lôéquipe enseignante et en collaboration avec les délégués de parents dôélèves.

Le Directeur

Patrice DUCROU